DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE
COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2023-094

## ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants,

Vu la demande Mr et Mme LADEYN Mickael 20, rue de Bergues à Wormhout afin d'effectuer une livraison de bois à son domicile,

## ARRETE:

<u>ARTICLE 1</u>: Le stationnement sera interdit sur deux emplacements face au 20, rue de Bergues, et ce, le vendredi 12 mai 2023 de 5h30 à 19h.

ARTICLE 2: Une signalisation temporaire sera mise en place.

ARTICLE 3 : La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

<u>ARTICLE 4</u> : Cet arrêté sera publié et adressé au demandeur et transmis à Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout.

Fait à WORMHOUT, le 24/04/2023

ederic DEVOS

e Maire,

Acte rendu exécutoire par

Publication et notification le 24/04/2023

Le Maire,

Frédéric DEVO